



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# ACCORD AIDANTS

## LA CFDT SIGNE L'AVENANT

La CFDT signe le 3<sup>e</sup> avenant à l'accord relatif à l'amélioration de la conciliation vie professionnelle et vie personnelle des postiers aidants du 18 septembre 2018. Avenant prorogé jusqu'au 31 décembre 2024.

### Avancées obtenues grâce à la CFDT

- ▶ **La création de 3 ASA aidants** afin de permettre aux postiers de mieux concilier vie professionnelle et vie privée ;
- ▶ **Plus de souplesse dans l'organisation du travail** ou du **temps partiel** pour les aidants ;
- ▶ **Le fonds de solidarité** alimenté désormais à hauteur de **1000 jours** par an par La Poste (au lieu de 500 initialement) ;
- ▶ **Les aidants qui sollicitent des dons de jours** n'ont plus besoin d'avoir épuisé tous leurs congés : **sanctuarisation de 3 semaines de CA et 10 jours sur le Compte Epargne Temps (CET)** afin de leur permettre de souffler vraiment.

### Bilan 2022

- ▶ 5200 Postiers bénéficient du statut d'aidant (près de 6000 fin 2023) ;
- ▶ Plus de 2000 jours d'ASA « aidants » ont été accordés à 1110 Postiers ;
- ▶ Les postiers ont donné en moyenne 2,03 jours. Parmi les postiers donateurs, 91 sont des femmes et 82 sont des hommes ;
- ▶ Il y a dans le fonds de solidarité 4 480 jours au 31/12/2022 ;
- ▶ 24 personnes ont bénéficié de jours de solidarité aidants pour 477 jours accordés.

### Pour la CFDT, La Poste doit améliorer sa communication, et sensibiliser sur les dispositifs mis en place pour les aidants

Fin 2023, la CFDT lors de sa campagne d'information et de sensibilisation au Handicap, aux Aidants et à l'Offre sociale destinée aux Postiers, a mis en lumière un déficit de communication sur ces thématiques et notamment sur les mesures et les dispositifs en faveur des aidants.

La Poste tente d'y remédier. Elle a programmé un webinar sur ce thème en octobre 2023. Les managers qui sont le point d'entrée des demandes de nos collègues aidants, doivent être mieux sensibilisés et formés sur ce sujet.

### S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS



Vous pouvez vous procurer votre livret sur les dispositifs Handicap Aidants et Offres sociales à La Poste auprès de votre syndicat CFDT local.



J'adhère en ligne



Site F3C-CFDT



F3CCFDT



F3CCFDT



F3C-CFDT



F3C.CFDT.FR